

**Section I : RELANCE D'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°  
DNCMP/327...../F/2025 -2026 POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS  
PHYTOSANITAIRES, DU MATERIEL DE L'EQUIPEMENT DE  
PROTECTION INDIVIDUEL ET DU MATERIELS DE TRAITEMENT  
PHYTOSANITAIRE**

Date de publication : 09/11/2025

Date d'ouverture des offres 08/12/2025

Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, via la Direction de la Protection des Végétaux, lance un appel d'offres local ouvert pour la fourniture des produits phytosanitaires et du matériel de piégeages, et matériels de protection individuel

**1. OBJET**

Le présent marché est constitué de deux (2) lots distincts et concerne la fourniture ainsi que la livraison des produits phytosanitaires et du matériel de surveillance et de capture des insectes ravageurs ci-dessous repris.

Lot n°	Libellé des produits	Unité	Quantité
<b>1</b>	<b>Produits phytosanitaires</b>		
1.1	Orthène 75SP	Kilogramme	1 000
1.2	Iron200SL	Litre	1 000
1.3	Limastop 50 RB	Kilogramme	500
1.4	Fongicide à base de Mancozèbe 80% WP	Kilogramme	1 000
1.5	Actalm super 1,9% DP (Pyrimiphos-méthyl 1,6% + Cyfluthrine 0,3% DP) ou Actellic super (Pyrimiphos-méthyl 0,6% + Permethrine 1,3%DP 1ou Stocal super dust(Pyrimiphos-méthyl 1,6% + Permethrine 0,3% DP	Kilogramme	2 000
1.6	Ridomil MZ63.5WP	Kilogramme	1 000
<b>2</b>	<b>Matériel de protection individuelle et matérielle de traitement phytosanitaire</b>		
2.1	Salopettes	Pièces	400
2.2	Imperméables	Paires	380
2.3	Pulvérisateurs	pièces	350

## **2.FINANCEMENT**

Le marché est financé à 100% sur le Budget Général de l'Etat, exercice 2025 - 2026.

## **3.PARTICIPATION**

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridiques, techniques et financières requises, n'étant pas sous les sanctions de l'ARMP.

## **4.LIEU D'EXECUTION**

Les fournitures seront livrées et déchargées dans le magasin central de la Direction de la Protection des Végétaux, sis à Nyabiharage, près de l'Ex. SRD Kirimiro, Gitega urbain.

## **5.PRESENTATION DES OFFRES**

Les offres devront être paginées, paraphées et comprendre une table de matière. Aussi, elles devront être présentées en six (6) exemplaires dont l'original et cinq (5) copies sous double enveloppe. L'une contiendra l'offre technique ainsi que tous les renseignements administratifs exigés dans le Dossier d'Appel d'Offres.

L'autre contiendra l'offre financière ainsi que tous les renseignements pouvant faciliter l'évaluation financière de l'offre dont le bordereau des prix.

Les deux seront glissées dans une seule enveloppe extérieure sans aucun signe distinctif.

Le soumissionnaire prendra soin de marquer sur l'enveloppe extérieure la mention « *Offre pour la fourniture des produits phytosanitaires. A n'ouvrir qu'en séance publique du 8./12/2025* ».

## **6.CONSULTATION ET OBTENTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner le Dossier d'appel d'offres dans l'un des endroits ci-après :

i. Direction de la Protection des Végétaux

B.P 114 Gitega ; Tél. : 22 40 20 36 ; Fax : 22 40 21 04 ;

E-mail : [dpvbdi@yahoo.fr](mailto:dpvbdi@yahoo.fr)

ii. Antenne de Contrôle Phytosanitaire de Bujumbura sise dans les enceintes du Projet

Maraîcher et Fruitière, à Ngagara, Bujumbura

Tél. : 22 23 13 36

### 13. Critères de qualification

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridiques, techniques et financières requises et résidant au Burundi, n'ayant pas commis une tricherie sur les marchés similaires (fourniture des produits phytosanitaires et du matériel de traitement) antérieurs conclus avec le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage et n'ayant pas de litiges avec l'ARMP.

Le(s) soumissionnaire(s) doit/doivent apporter des preuves qu'il/ils est/sont spécialisés dans la livraison des produits phytosanitaires et fournir des preuves ((lettre(s) de commande et procès-verbal/verbaux de réception(s)) qu'il/ils a/ont réalisé des marchés de nature et de taille analogues durant les 3 dernières années (2022,2023 ;2024).

Le(s) soumissionnaire(s) ne doit/doivent pas avoir été condamné(s) pour une infraction à la législation sur les marchés publics ou avoir été exclu(s) des procédures de passation des marchés par une décision de justice définitive en matière pénale, fiscale ou par une décision de l'ARMP.

Fait à Gitega, le .../...../2025

**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

Calinie MBARUSHIMANA

PO- NIYUNATICO Emmanuel  
~~Emmanuel~~  
SP

